

**ASSEMBLÉE NATIONALE**31 janvier 2006

---

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 135

présenté par  
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

-----  
**ARTICLE 16**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la création de l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, qui fait disparaître le FASILD. Le bouleversement continu des structures et des agences n'est pas une solution. Le travail de lutte contre les discriminations et la politique de la ville passe au contraire par la pérennisation des structures existantes, ainsi que du financement aux associations partenaires qui ont vu leurs crédits coupés ou gelés depuis 2002.

De plus, les discriminations ne concernant pas uniquement les habitants des ZUS et des quartiers au caractère similaire, les discriminations à l'embauche, au logement et aux loisirs concernent malheureusement une grande partie du territoire national.